

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2019

A la Mairie de Lavergne à 20 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 04 septembre 2019

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Sylvie GRANAT, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) : Marie-Claude GRIMAL

Secrétaire de séance : Christophe LASVAUX

ORDRE DU JOUR

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Concernant le procès-verbal du 25 juin 2019, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) TRAVAUX RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS

a) DEMANDE DE SUBVENTION FAST AU DEPARTEMENT DU LOT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC BATIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de contacter un architecte pour l'opération concernant le l'accessibilité de la mairie et son parking pour pourvoir demander un financement auprès du département, dans le cadre du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales - FAST 2019.

Ce bâtiment se compose de 2 niveaux. Le 1er niveau correspond à la Mairie et le 2eme niveau à 2 logements communaux.

La demande d'aide au titre du FAST 2019 concerne la modernisation de la mairie (1^{er} niveau du bâtiment à caractère administratif) destinée à l'accueil du public. Cette modernisation passe par l'accessibilité de la mairie avec aménagement des espaces publics de la mairie et restructuration du parking extérieur. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales - FAST 2019, l'aide du Département du Lot pour le dossier suivant :

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE et SES ABORDS -

Travaux de restructuration, de mise aux normes, de sécurité, de modernisation du bâtiment destiné à l'accueil du public.

Coût estimatif :

Coût des travaux : 149 000,00 C HT

Honoraires bureau d'études (10%) : 14 900,00 HT

Total : **163 900,00 € HT**

Montant de la subvention sollicité : **20 000,00 € soit 20 % du montant plafonné**

À l'unanimité, le Conseil Municipal des membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter et déposer la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales - FAST 2019, l'aide du Département du Lot pour le dossier suivant dont le financement pourrait-être le suivant :

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE et SES ABORDS –

Travaux de restructuration, de mise aux normes, de sécurité, de modernisation du bâtiment destiné à l'accueil du public.

Coût estimatif dépenses :

Coût des travaux :	149 000,00 HT
Honoraires bureau d'études (10%) :	<u>14 900,00 HT</u>
Total :	163 900,00 € HT

Coût estimatif recettes :

FAST 2018 (20 %) plafonné, demandé :	20 000,00 €
DETR 2018 (25%) obtenue :	40 975,00 €
Subvention Régionale obtenue :	22 695,00 €
Emprunt :	<u>80 230,00 €</u>
Total :	163 900,00 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

b) ACHAT DE BARRIERES DE POLICE

Monsieur le Maire souhaiterait acheter 15 barrières de police pour sécuriser les futurs travaux de la mairie, car cette place est très utilisée et que le stationnement doit être règlementé au vu des futurs travaux.

Le conseil municipal valide l'achat des 15 barrières de police et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer cet achat.

3) VALIDATION DES RPQS 2018 – EAU ET ASSAINISSEMENT

a) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018 - RPQS SCE EAU LAVERGNE 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de LAVERGNE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

b) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018 - RPQS SCE ASST LAVERGNE 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LAVERGNE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

4) SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA

a) APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU LIMARGUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil syndical du Syndicat du Limargue auquel la Commune de Lavergne est adhérente, lors de sa séance du 17 juillet dernier, a approuvé la mise à jour de ses statuts. La délibération du conseil syndical du Limargue et les statuts sont présentés à l'assemblée.

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts existants.

Après en avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat du Limargue dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

5) ENQUETE PUBLIQUE POUR ALIENATION CHEMINS RURAUX

Cette question est remise à un prochain conseil car il manque des pièces pour effectuer l'enquête.

6) PARTICIPATION AU JOUR DE LA NUIT EDITION 2019

Dans le cadre du Jour de la Nuit du samedi 12 octobre 2019, concernant la manifestation nationale dédiée à la préservation de nos nuits étoilées et à la sensibilisation contre la pollution lumineuse, la Commune de LAVERGNE éteindra **exceptionnellement et totalement** ses éclairages publics à partir de 20 heures et pour la suite de la nuit le ***samedi 12 octobre 2019***.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) CIMETIERE – CAVURNES

Le conseil municipal décide de répondre favorablement au courrier d'un particulier qui a demandé si la commune souhaitait installer dans le cimetière des places liées aux cavurnes. Monsieur le Maire contactera ces personnes pour les informer que le conseil municipal est favorable à l'installation de cavurnes dans le cimetière, et qu'une étude de faisabilité sera lancée dans les mois à venir.

b) MARCHE PUBLIC TRAVAUX SECURITE TRAVERSE LAVERGNE ET PARKING ECOLE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une publication d'appel à la concurrence a été envoyé ce jour pour la création de plateaux ralentisseur et d'un parking végétalisé concernant l'opération budgétaire n° 129 AMENAGEMENT SECURITE BOURG.

Marché de travaux inférieur à 90 000 €. La remise des offres devant se faire pour le 30/09/2019 à 12h.

Il l'informe l'assemblée que l'affichage de cette publication sera fait dès demain sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Josiane FRAUX

Sylvie GRANAT

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE